



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## **Elections professionnelles 2014 :** **la Filière Sécurité appelée à voter !**

Le 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles afin d'élire, dans chaque collectivité territoriale, les représentants du personnel en Commission Administrative Paritaire (C.A.P), en Comité Technique (C.T) et, par désignation issue de ces résultats, en Comité d'Hygiène et Sécurité (CHSCT). Les agents de la filière Sécurité seront, comme les agents des autres filières, appelés à choisir les dits représentants !

**Depuis quelques années, le S.A.F.P.T a largement contribué aux avancées pour cette filière et reste un précurseur dans les propositions qu'il émet !**

Pour rappel, le S.A.F.P.T est l'initiateur de la possibilité d'accéder au grade de Chef de Service par la voie de la promotion interne au titre de l'ancienneté. En effet, c'est lors du rendez-vous ministériel en date du 26/11/2009, que notre syndicat a démontré l'injustice qu'il existait puisque cette possibilité était actée pour les autres filières !

C'est toujours le S.A.F.P.T, qui au cours de son entretien avec le Préfet BLANCHOU, en date du 17/12/2012, a demandé que l'assermentation et les agréments ne soient délivrés qu'au regard du rapport de fin de stage de Formation Initiale des Agents (FIA). Ce rapport étant émis par le CNFPT.

D'ailleurs, le S.A.F.P.T était allé plus loin en demandant la vérification par le CNFPT des conditions de détachement. En effet, devant les nombreux abus (agents venant de l'Echelle 3) et au regard du peu de vérification des contrôles de légalité des Préfectures, le S.A.F.P.T continue à penser que cette proposition constituerait un frein à ce genre de procédé !

C'est encore le S.A.F.P.T, qui depuis plus de quatre ans, propose que le cadre d'emplois des agents de Police Municipale soit placé en Catégorie B (projet présenté à l'Assemblée Nationale) ! Pour se faire, le S.A.F.P.T s'est inspiré de ce qui s'est produit en Police Nationale avec un concours de recrutement évoluant de niveau V au niveau IV (baccalauréat).

Outre l'évolution que cette mesure aurait, elle permettrait de libérer l'intégralité de la Catégorie C pour les ASVP...

**Malgré les réticences observées, le S.A.F.P.T continuera à améliorer ses propositions et à présenter régulièrement son projet !**

C'est enfin le S.A.F.P.T qui veille à ce que l'échelon 10 du grade de Brigadier Chef Principal ne soit pas reconnu comme une avancée mais comme une mise en adéquation avec les grades situés en Echelle spécifique dans les autres filières (Agent de Maîtrise Principal) !

De même, le S.A.F.P.T se bat pour que cet échelon ne soit pas contingenté (quota) de par l'exemple des grades précités !

**Toutes ces informations sont vérifiables sur le site « S.A.F.P.T-Police Municipale »... alors n'attendez plus pour rejoindre le S.A.F.P.T et construire votre avenir, que cela soit localement ou nationalement !**

**Prenez contact avec les représentants de votre section S.A.F.P.T afin de vous investir, adhérer, voter ou faire voter pour le seul syndicat qui peut revendiquer le slogan « Libre et indépendant » !**

### Votre contact National :

Mr CHAMPION Bruno  
police.municipale@safpt.org

Tel : 06 26 73 35 49

### Votre contact Local :